

CASEN GESTION ÉNERGÉTIQUE COMMUNALE

Certificate of Advanced Studies HES-SO en Gestion énergétique communale



Situation et contexte

L'énergie est devenue un thème important dans la gestion communale. Les ressources limitées et la fin inexorable des ressources fossiles à bon marché ont conduit à la mise en place d'un cadre légal contraignant en matière de performance énergétique. Le recours aux énergies renouvelables, à une mobilité respectueuse de l'environnement et à la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources sont ainsi devenus des objectifs importants.

La mise en œuvre de ces principes reste un objectif difficile à atteindre, dans un contexte très changeant où technologie, politique internationale et coûts de production modifient souvent les bases de décision et impliquent une actualisation de l'approche adaptée.

La mise en place d'un processus continu devient dès lors inéluctable et requiert un ensemble de connaissances liées conséquent. C'est l'objet du présent CAS.

La formation

Le CAS en Gestion énergétique communale s'adresse aux personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances et compétences dans la gestion de projets liés à la performance énergétique, avec un accent porté sur les aspects stratégie et territoire. La formation s'adresse à tous les acteurs impliqués dans des projets ciblant, à terme, une meilleure performance énergétique d'une commune visant qualité de vie et protection du climat.

Le CAS présente le processus et les domaines de «Cité de l'énergie» ainsi que des éléments complémentaires (finances, capacité à communiquer, outils) qui permettront au participant de contribuer à la progression d'une commune en matière d'efficience énergétique.

L'obtention du CAS n'est pas la seule étape nécessaire pour devenir conseillère ou conseiller «Cité de l'énergie»; les personnes qui désirent être reconnues doivent remplir les exigences de l'Association Cité de l'énergie.

Objectifs de la formation

- Maîtriser un processus visant la performance énergétique globale: «Cité de l'énergie»
- Identifier les modes de communication et les comportements qui favoriseront la progression du processus
- Se familiariser avec les exemples de bonnes pratiques par des visites de communes exemplaires labellisées «Cité de l'énergie»



- Effectuer une analyse de situation avec des outils adaptés pour une collectivité et évaluer sa performance
- Formuler, pour une commune, une ville ou un village, les objectifs et le plan de mise en œuvre le plus adapté selon une approche multicritères
- Comprendre et savoir lier les aspects de production et de consommation de l'énergie
- Intégrer les aspects territoire et stratégiques de l'énergie

Ces objectifs seront évalués dans un travail de certificat mettant en œuvre la démarche préconisée.

Public cible

- Les responsables des politiques énergétiques et climatiques dans les collectivités publiques
- Les responsables de la démarche «Cité de l'énergie» dans les communes
- Les futur-e-s conseillères et conseillers «Cité de l'énergie»
- Les urbanistes, et par extension les corps de métiers impliqués dans des projets communaux où l'aspect énergétique a pris de l'ampleur
- Les personnes désireuses de connaître la démarche «Cité de l'énergie»

Structure et exigences de l'enseignement

La formation, d'une durée de 16 jours de cours et 1 journée de présentation, est donnée majoritairement à Fribourg, en français. Elle correspond à une charge d'environ 300 heures (cours et travail de certificat). Le programme inclut des visites et déplacements.

Les formes d'enseignement sont variées et mêlent cours, exercices, ateliers, visites sur le terrain et travaux en groupe. Le travail de certificat est une application de la thématique du cours. Il permet aux participants et participantes de se confronter à la mise en place de l'efficience énergétique au sens large dans le cadre communal.

Les modules de formation peuvent être suivis séparément, sous réserve de places disponibles.

Modules de formation enseignés

- Module 1: Gestion de processus et communication
 - Processus «Cité de l'énergie»
 - Outil d'évaluation d'une commune
 - Gestion et financement de projet
 - Stratégie de communication et «soft skills»
- Module 2: Cycle de l'énergie
 - Equilibre entre production et consommation d'énergie
 - Analyse de performance
 - Stratégie de production, réduction des besoins
 - Dépollution et valorisation énergétique
- Module 3: Vision spatiale et stratégie
 - Planification énergétique territoriale, secteurs énergétiques
 - Mobilité
 - Politique énergétique et climatique
 - Contraintes légales et stratégies d'encouragement

Quels modules pour quels profils?

Si vous êtes... La pertinence des modules pour vos besoins sera probablement la suivante:

	Gestion de processus et communication	Cycle de l'énergie	Vision spatiale et stratégie
(Candidat) conseiller «Cité de l'énergie»	XX	XX	XX
Délégué à l'énergie	XX	X	XX
Élu communal	Х		XX
Urbaniste		XX	XX

Titre délivré

Le Certificate of Advanced Studies HES-SO en Gestion énergétique communale (10 crédits ECTS) fait partie, selon la règlementation, des formations continues dispensées par les Hautes Ecoles Spécialisées de Suisse. Il sera délivré aux candidat-e-s qui auront participé à au moins 80% des enseignements et réussi le travail de certificat.

Le suivi d'un ou plusieurs modules est possible mais ne donne pas droit au certificat.

Responsable du CAS

André Lehmann, Effiteam, conseiller «Cité de l'énergie»

Organisation du cours

La formation est soutenue administrativement par le service de la formation continue de la HEIA-FR.

Le comité scientifique est composé de:

Jérôme Attinger, Planair, direction romande du programme de SuisseEnergie pour les communes, conseiller «Cité de l'énergie»

Anne-Christine Chappot, Axe3, consultante, formatrice

Brigitte Dufour-Fallot, Bio-Eco, direction romande du programme de SuisseEnergie pour les communes, conseillère «Cité de l'énergie»

Stefanie Huber, ENCO AG, secrétariat général de l'Association «Cité de l'énergie» **André Lehmann**, Effiteam, conseiller «Cité de l'énergie», responsable du CAS

Le comité de pilotage est composé de:

Serge Boschung, Service de l'énergie de l'État de Fribourg André Lehmann, Effiteam, conseiller «Cité de l'énergie», responsable du CAS Marc-Adrien Schnetzer, HEIA-FR

Conditions d'admission

Le CAS en Gestion énergétique communale fait partie du Master of Advanced Studies en Energie et développement durable dans l'environnement bâti (MAS EDD-BAT). Les candidat-e-s qui remplissent les conditions d'admission au MAS sont admis-e-s d'office.

Pour suivre ce CAS en dehors du MAS EDD-BAT, les conditions sont les suivantes:

- Titre d'une haute école (Bachelor ou équivalent) et de bonnes connaissances scientifiques de base dans le domaine de l'énergie
- Sans titre d'une haute école, possibilité d'être admis sur dossier, sous réserve de places disponibles, avec une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans une fonction liée à une problématique énergétique

Nombre de participant-e-s

La formation est limitée à 25 participant-e-s.

Inscription

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de validation des dossiers et pour autant que les taxes de cours aient été acquittées. L'inscription peut se faire en ligne sur www.heia-fr.ch/formation-continue ou par courrier.

Le bulletin d'inscription, accompagné d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et des copies des diplômes est à envoyer à:

Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR)

Service de la formation continue

Boulevard de Pérolles 80, Case Postale 32, CH-1705 Fribourg

Modalités financières pour suivre le CAS

- Frais d'inscription: CHF 200.-
- Frais d'écolage pour le CAS: CHF 5'300.-
- Les frais doivent être payés avant le début de la formation
- Frais d'écolage pour les modules suivis séparément: voir www.heia-fr.ch/formation-continue Certains cantons soutiennent ce CAS par un système de subventions. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès des services cantonaux de l'énergie.

Délai d'inscription

Délai d'inscription: 15 juillet pour un début de la formation à fin août.

Règlement des frais d'inscription au CAS: 5 jours ouvrables avant la date du début du CAS (sur preuve de paiement)

Annulation d'inscription

En cas de désistement, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

Les frais d'écolage du CAS sont restitués:

- En totalité: jusqu'à 1 mois avant le début du cours
- A hauteur de 50%: entre 1 mois et 2 semaines avant le début du cours

Si l'annulation est annoncée moins de 2 semaines avant le début du 1^{er} cours, la totalité du montant est dû.

La demande d'annulation doit être envoyée par écrit avec date et signature au service de la formation continue. En cas de désistement, la-le candidat-e peut se faire remplacer par une personne remplissant les conditions d'admission.

Contacts et renseignements

Informations générales: formation.continue-eifr@hefr.ch, +41 26 429 66 06

Responsable de CAS: André Lehmann, andre.lehmann@hefr.ch

Organisation et partenaires

Le CAS en Gestion énergétique communale fait partie du MAS EDD-BAT proposé par le domaine Ingénierie et Architecture de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

Contact: mas-eddbat@heig-vd.ch, +41 24 557 73 57

CAS - GESTION ÉNERGÉTIQUE COMMUNALE

Une formation proposee par la Hai	ite ecole d'ingenierie et d'architecture de Fribourg
Nom:	Prénom:
Date de naissance:	
Lieu d'origine:	
No AVS:	
Adresse privée:	
NPA / Lieu:	
Tél. privé:	
E-mail:	
- 1	
' '	
•	
•	
Activité professionnelle actuelle:	
Adresse de facturation: adresse	privée adresse professionnelle
Je souhaite m'inscrire:	
☐ à l'ensemble du cursus CAS (doc	cuments requis annexés)
☐ à / aux module(s) de formation	☐ Gestion de processus et communication
	Cycle de l'énergie
	☐ Vision spatiale et stratégie
Inscription en ligne: www.heia-fr.ch	n/formation-continue
Lieu, date:	Signature:
Veuillez envoyer votre inscription a	ccompagnée des documents à l'adresse suivante:
	chitecture de Fribourg (HEIA-FR)
Service de la formation continu	

Les frais d'inscription sont de CHF 200.— à verser lors de l'envoi de votre dossier par bulletin de versement sur le compte 17-453-4, versement pour HEIAG, 1700 Fribourg, inscrire CAS en Gestion énergétique communale dans la rubrique «motif de versement».

Boulevard de Pérolles 80, Case Postale 32, CH-1705 Fribourg



Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg | Hochschule für Technik und Architektur Freiburg Boulevard de Pérolles 80 | Case postale 32 | CH-1705 Fribourg | Tél. +41 (0)26 429 66 11 | Fax +41 (0)26 429 66 00 | info@hefr.ch | www.heia-fr.ch

Partenaires et sponsors









